



## 15ème législature

<b>Question N° : 41870</b>	<b>De M. Alain David</b> ( Socialistes et apparentés - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> >Revendications des psychologues	<b>Analyse</b> > Revendications des psychologues.
Question publiée au JO le : <b>12/10/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>31/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes et les revendications des psychologues suite aux annonces du Président de la République lors des Assises de la santé mentale. En effet, le chef de l'État a annoncé le remboursement par la sécurité sociale des consultations de psychologues, dès l'âge de 3 ans, sur prescription médicale, à hauteur de 40 euros pour la première et 30 euros pour les suivantes. Cette annonce du remboursement sur prescription médicale a été très mal reçue par la profession qui dénonce unanimement un lien de subordination inédit et intolérable au secteur médical. Les psychologues souhaitent rappeler au Gouvernement qu'ils ne sont pas des professionnels de santé paramédicaux mais qu'ils sont des professionnels des sciences humaines, autonomes, libres de leurs méthodes, consultables par n'importe qui librement. De plus, si les psychologues sont favorables au remboursement de leur consultation, la sous-tarification annoncée par le Président de la République, sans possibilité de dépassement d'honoraires, ne correspond pas à la réalité des tarifs pratiqués par la profession (entre 50 et 60 euros la consultation). Ainsi, il lui demande si le Gouvernement entend mieux reconnaître la haute qualification des psychologues dans le domaine des sciences humaines, leur garantir un accès direct sans prescription médicale et permettre une prise en charge, par l'assurance maladie, à des tarifs décents.